



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Madame Stéphanie Deschaume
Conseillère de M. le ministre Laurent Pietraszweski
Secrétariat d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au Travail

Paris, le 11 octobre 2021

Objet : Certificats d'existence à l'étranger

Madame Deschaume,

Je vous remercie pour l'entretien que nous avons eu le 7 octobre dernier, lors duquel je vous ai fait part de plusieurs problèmes non résolus à ce jour touchant les résidents à l'étranger percevant une retraite française. Pour rappel, j'avais sollicité cet entretien en raison de l'absence de réponse à mon courrier adressé le 11 avril dernier au GIP Union Retraite et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Concernant l'automatisation des échanges de données d'état civil entre la France et l'Allemagne, je regrette que la totalité de nos résidents retraités en Allemagne ne puissent en bénéficier alors que cette automatisation, que je considère particulièrement souhaitable, a démarré en 2015. Cette automatisation gagnerait par ailleurs à être étendue aux autres régimes de retraite complémentaire mais également aux autres pays, particulièrement ceux de l'Union européenne où les échanges de données sont monnaie courante.

Je reste par ailleurs inquiet du nombre de blocages liés à un défaut de communication et d'information à destination des assurés, qui voient parfois le versement de leur retraite bloqué pour des raisons complètement indépendantes de leur volonté : refus des autorités locales de signer un formulaire écrit en français, tampon de l'autorité locale jugé pas assez net ou bien courrier envoyé au centre de traitement à Tours perdu. L'absence de traduction de nos certificats de vie en l'ensemble des langues de l'Union européenne entraîne régulièrement des coûts supplémentaires pour les retraités établis à l'étranger et parfois pire, au refus des autorités locales de signer le certificat, conduisant à des situations dramatiques. Je ne saurais assez insister sur le temps que prennent le suivi et la résolution de ces situations d'une part et le dialogue permanent avec le GIP Union retraite et la CNAV pour alerter de ces situations d'autre part. Ainsi, je resterai particulièrement vigilant sur l'ensemble de ces points et vous prierais de me tenir informé des progrès réalisés dans les mois à venir.

Je vous remercie par ailleurs des éléments nouveaux que vous m'avez transmis lors de l'entretien. J'ai bien noté la consigne du Quai d'Orsay envoyée à tous les postes consulaires de se doter d'une fiche explicative à destination des assurés pour remplir leur certificat de vie. L'intégration d'une analyse humaine dans le système de contrôle des tampons, le souci de gérer avec plus d'efficacité les requêtes et le gain en clarté des motifs de rejet de certificat de vie constituent également des motifs de satisfaction. Je note également les progrès réalisés concernant la mise en œuvre des contrôles d'existence biométriques, dont le déploiement est prévu en 2022. Je serais très reconnaissant d'obtenir des renseignements sur l'avancement de ce projet et plus généralement des nouvelles fonctionnalités destinées à améliorer l'accompagnement de nos assurés dans leurs démarches.

Enfin, comme convenu lors de l'entretien, j'aimerais être tenu informé de l'audit commandé par le ministère du Travail sur le GIP Union retraite.

Frédéric Petit
Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale et Balkans
frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 75 31

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame Deschaume, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Frédéric Petit